LA FAMILLE DRIART À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004) Société généalogique de l'Yonne

DRIART Jacques:

- Le 1^{er} février 1456 n.s., devant Etienne Champfrémeux, tabellion juré en la cour de la prévôté d'Auxerre, en présence du noble homme Jean Regnier l'aîné, bailli d'Auxerre, de Germain Trouvé, licencié en lois, et Simon Tribolé, tous deux gardes du scel du roi en ladite prévôté, et de Jean du Val-de-Mercy et Guillemin Prémenault, sont comparus en l'église des Cordeliers à Auxerre d'une part Pierre Le Masle, abbé du monastère de Saint-Pierre-en-Vallée, et Simon Béchu, prêtre, souschantre et chanoine de la cathédrale d'Auxerre, représentant tous les gens d'église de la ville, ainsi que Jean Regnier le jeune, lieutenant du bailli d'Auxerre, Jean Lourdin, prévôt d'Auxerre, Guénault Lemoine, Jean Gontier, Jacques Driart, Germain Trouvé le jeune, Blaise Tribolé, Simon Lemoine, Simon Gontier, licencié en lois, Jean de Troyes, receveur d'Auxerre, Pierre La Plote, grainetier d'Auxerre, Jean Desbordes l'aîné, Germain Vivien, Casselin Lusurier, Jean Dieulegard, Jean Coquard, Jean de Cheny, Jean Ferron, Robert de Tournay, Jacquinot de Pesselières, Germain de Coiffy, Guillaume Musart, Pierre Grail, Guillaume de Celles (ou Selles), Perrin Gontier, Thierry Hart, Thibault Estoreau, Thomas Labbé, Guiot Aubriot, Guillaume Gazon, Simon Carreau, Philebert Delafaye, Denis Delachaume, Guillaume du Val-de-Mercy, Etienne Lerouge, Jacquemin Legoux, Perrin Dupont, Guillaume Tisserant, Huguet Chevalier, Perrenet Cousin, Simon Channery, Germain Trubert, Guillemin Gaultherin, Simon Pardela, Guiot de Villy, Guillaume de Chasnés, Laurent Bureteau, Humbert Michel, Thomas Bourdin, Guillaume Vollant, Thévenin Lebeau, Pierre Dorgelet, Thévenin Cloppin, Thévenin Lemoine, Jean Becquet, Perrin Bézard, Jacquet Tonnaille, Jean Rousseau, Perrin Le Jou et Robin Maubert, représentant tous les bourgeois, manants et habitants de la ville et cité d'Auxerre, et d'autre part Jean Thomas dit Charlot, Guillemin Thomas dit Charlot (son fils), Guillemin Charles, Huguenin Guerrier, Jean Berthelot, Etienne Duchamp, Guillemin Marrillier, Adam Chaindé, Jean Grislot, Thomas Loré, Martin Relié, Henri Berthelot, Jean Joly, Thévenot Desprez, Jean Delacroix, Robin Gaudry (ou Baudry), Bernard Caye, Guillemin Jourrand (ou Jorran), Jean Barre, Jean Bourgeois, Jean Chevalier, Thévenin Puisastre, Guillemin Tatois, Guillemin Bourgoin le jeune, Perrin Royer, Guillemin Bourgoin l'aîné, Guillemin Potin, Jean Marion, Jean Dupont, Jean Barat, Perrin Macé, Guillemin Le Saynat (ou Le Sanat), Guillaume Deguy, Perrin Dupuis, Germain Alliot, Laurent Georgin, Laurent Tabard, Jean Forestier, Droin Jacquin, Thévenin Miné, Jean Macé, Guillemin Macé, Jean Poichot, Thiebault Musnier, Jean Charpentier, Jeannin Guillot, Guillemin Marchant, Jean Dosnon, Jean Boly, Guillemin Chisenosse, Jeannin Maistredostel, Perrin Miné, Jean Dorgenot et Perrin Orry, représentant tous les vignerons et laboureurs d'Auxerre, lesquels ont transigé pour clore un procès en appel, avec l'autorisation du roi Charles VII donnée à Paris le 17 mai 1453 : les vignerons et laboureurs auxerrois ont accepté de travailler chaque jour du lever au coucher du soleil, ceci de la fête de Pâques jusqu'à la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix en septembre, sous peine de perdre toute leur journée de salaire en cas d'arrêt de travail prématuré, la moitié de cette somme étant conservée par leur maître et l'autre moitié étant destinée à financer la fortification de la ville d'Auxerre [AM Auxerre, AA 1, folio LV recto].

- Le 1er février 1456 n.s., devant Etienne Champfrémeux, tabellion juré en la cour de la prévôté d'Auxerre, en présence du noble homme Jean Regnier l'aîné, bailli d'Auxerre, de Germain Trouvé, licencié en lois, et Simon Tribolé, tous deux gardes du scel du roi en ladite prévôté, et de Jean du Val-de-Mercy et Guillemin Prémenault, sont comparus en l'église des Cordeliers à Auxerre Pierre Le Masle, abbé du monastère de Saint-Pierre-en-Vallée, et Simon Béchu, prêtre, sous-chantre et chanoine de la cathédrale d'Auxerre, représentant tous les gens d'église de la ville, ainsi que Jean Regnier le jeune, lieutenant du bailli d'Auxerre, Jean Lourdin, prévôt d'Auxerre, Guénault Lemoine, Jean Gontier, Jacques Driart, Germain Trouvé le jeune, Blaise Tribolé, Simon Lemoine, Simon Gontier, licencié en lois, Jean de Troyes, receveur d'Auxerre, Pierre La Plote, grainetier d'Auxerre, Jean Desbordes l'aîné, Germain Vivien, Casselin Lusurier, Jean Dieulegard, Jean Coquard, Jean de Cheny, Jean Ferron, Robert de Tournay, Jacquinot de Pesselières, Germain de Coiffy, Guillaume Musart, Pierre Grail, Guillaume de Celles (ou Selles), Perrin Gontier, Thierry Hart, Thibault Estoreau (ou Escoreau), Thomas Labbé, Guiot Aubriot, Guillaume Gazon, Simon Carreau, Philebert Delafaye, Denis Delachaume, Guillaume du Val-de-Mercy, Etienne Lerouge, Jacquemin Legoux, Perrin Dupont, Guillaume Tisserant, Huguet (ou Hugot) Chevalier, Perrenet Cousin, Simon Channery (ou Chaumery), Germain Trubert, Guillemin Gaultherin, Simon Pardela, Guiot de Villy, Guillaume de Chasnés, Laurent Bureteau, Humbert Michel, Thomas Bourdin, Guillaume Vollant, Thévenin Lebeau, Pierre Dorgelet, Thévenin Cloppin, Thévenin Lemoine, Jean Becquet, Perrin Bézard, Jacquet Tonnaille, Jean Rousseau, Perrin Le Jou et Robin Maubert, représentant tous les bourgeois, manants et habitants de la ville et cité d'Auxerre, lesquels ont nommé comme leurs procureurs généraux et spéciaux les honorables hommes Pierre de Boesques, Ogier Titot, Pierre Desfriches, Etienne de Nomant, Jean Lemoine, Jacques Desfriches et Etienne Baudoin, chargés de les représenter en la cour du parlement de Paris [AM Auxerre, AA 1, folio LVI recto].